

Le lundi 24 novembre 2014 – le vingt-quatre novembre deux mille quatorze à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni dans la salle de formation de la Mairie de Bazancourt, sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO, Président,

Etaient présents

M. Franck GUREGHIAN
Mme Elisabeth BAUDESSON
Mme Valérie FROMENT
M. Christophe MADELAIN
M. Laurent COMBE
Mme Céline BRUNHOSO
M. Michel KLUBA
M. Yannick KERHARO
Mme Anne-Sophie ROMAGNY
M. Denis PETIT
Mme Cindy GOMES
M. Thierry LEROUX
Mme Sylvie LONGHINI
M. Guy RIFFE
M. Laurent DAUPHINOT
Mme Francine MATHIEU
M. Patrice MOUSEL
Mme Armelle CHARBEAUX
M. Jean-Michel LIESCH
Mme Myriam DOBIGNY
M. Pol GRIFFON
M. Claude VIGNON
M. Jean-Jack VELY

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. Gilbert LEMONNIER, excusé, ayant donné pouvoir à M. Christophe MADELAIN
Mme Elodie SAUPIQUE, excusée, ayant donné pouvoir à Mme Céline BRUNHOSO
Mme Marie-Odile LECLERE, excusée, ayant donné pouvoir à M. Claude VIGNON

Absent excusé

M. Marc LOURDAULT

Madame Cindy GOMES est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Ordre du jour

1. Compte rendu de la commission scolaire et périscolaire du 19 novembre 2014,
 - Réforme des rythmes scolaires
 - Tarifications parentales périscolaires pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2015
 - Modification du règlement intérieur périscolaire
2. Compte rendu de la commission extrascolaire/ petite enfance du 13 novembre 2014,
 - Présentation du programme d'activités 2015
 - Tarifications parentales extrascolaires 2015
 - Modification du règlement intérieur extrascolaire

3. Compte rendu de la commission développement économique du 18 novembre 2014,
 - Point sur l'état d'avancement des ventes pour la 4^{ème} tranche
 - Présentation du dossier pour l'aménagement de la 5^{ème} tranche
4. Mise en place d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),
 - Désignation du nombre de délégués représentant le personnel et paritarisme du comité
5. Cessions foncières à la commune de Warmeriville,
6. Délégations exercées par le Président et le Bureau communautaire,
7. Informations diverses.

En prélude à l'examen des différents points de l'ordre du jour et afin de mieux comprendre les raisons des propositions qui seront émises lors des sujets examinés et des décisions à prendre, M. KERHARO présente à l'assemblée un document synthétique qui retrace l'évolution prévisionnelle de notre autofinancement, donc de notre capacité à investir, pour la période allant de 2014 à 2017.

Cette étude prend en compte :

- l'évolution du FPIC (montée en charge pour atteindre notamment en 2016 près de 240 000 € de contribution pour la Communauté de communes),
- les baisses drastiques des dotations versées par l'Etat (dotations d'intercommunalité et de compensation),
- l'impact financier de la réforme des rythmes scolaires,
- l'impact de nos investissements (réalisation d'un emprunt en 2013 pour le pôle scolaire à Boulton sur Suipe)

EVOLUTION DE NOTRE AUTOFINANCEMENT POUR LA PERIODE 2014/2017

Années	Autofinan.N-1	Rembt dette	Dotations	FPIC	Rythmes scolaires	Autofin.N
2014	1 151 434	-103 293	-58 735	-48 761	-50 000	890 645
2015	890 645	-17 895	-135 054	-48 611	-50 000	639 085
2016	639 085	-3 545	-135 054	-59 816	-25 000	415 670
2017	415 670	-3 642	-135 054	0	-25 000	251 974
FPIC déjà collecté	2012 et 2013			-83 182		
		-128 375	-463 897	-240 370	-150 000	

Il précise que la quasi-totalité de la baisse de l'autofinancement émane de décisions qui ne sont pas de notre fait. Par contre, il attire l'attention des conseillers sur cette réalité afin de s'organiser pour faire face à cette réduction prévisionnelle des ¾ de notre autofinancement à l'horizon 2017.

NOVEMBRE 01
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 6 septembre 2014 avec M. Bernard WEBER Président de l'Association Compagnie In Vitro concernant l'animation d'un atelier Théâtre par Madame Elena Lloria Abascal dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT) mise en place pour les élèves du CE2 au CM2.

NOVEMBRE 02
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 13 octobre 2014 avec l'AFPA concernant l'accueil de Madame Béatrice BRUN qui effectuera un stage à l'école maternelle de Bazancourt du 1^{er} au 19 décembre 2014.

NOVEMBRE 03
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 21 octobre 2014 avec l'Union Régionale des FRANCAS concernant la formation approfondissement animateur de Monsieur Jonathan CHAUVIN qui effectuera un stage au Val d'Ante à Givry en Argonne du 27 octobre au 1^{er} novembre 2014.

NOVEMBRE 04
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 28 octobre 2014 avec le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Bazancourt concernant la prestation de services pour un séjour à LAMOURA destiné à 11 enfants du 22 au 28 février 2014.

NOVEMBRE 05
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 29 octobre 2014 avec le Collège Pierre Souverville à Pontfaverger concernant l'accueil de Mademoiselle Espérance BARDIN qui effectuera un stage à la crèche « Graines de Malice » à Warmeriville du 12 au 14 novembre 2014.

NOVEMBRE 06
ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 27 octobre 2014 avec le Centre Hospitalier Universitaire de Reims et l'Institut de Formation en soins infirmiers du CHR concernant l'accueil de Madame Justine MAISONNEUVE qui effectuera un stage à la crèche « Graines de Malice » du 10 novembre au 14 décembre 2014.

Délibération du bureau communautaire en date du 3 novembre 2014
B2014/03
Virement et ouverture de crédits n° 1
6 pour

Afin de faire face aux opérations de fin d'année, il est proposé la décision modificative suivante pour l'exercice 2014 :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Article 60611	eau et assainissement	+ 500 €
Article 60618	autres fournitures non stockables	+ 500 €
Article 61521	entretien de terrains	- 34 050 €
Article 61522	entretien de bâtiments	+ 4 000 €
Article 61558	autres biens mobiliers	+ 3 000 €
Article 617	études et réalisations	+ 1 000 €
Article 6185	frais de colloques	+ 100 €
Article 6188	autres frais divers	+ 1 400 €

Article 6225	indemnité au comptable	+ 50 €
Article 6228	divers	+ 2 400 €
Article 6232	frais et cérémonies	+ 9 000 €
Article 6236	catalogues et imprimés	+ 600 €
Article 627	services bancaires	+ 1 000 €
Article 62875	remboursement de frais aux communes membres	+ 8 000 €
Article 62878	remboursement de frais aux autres organismes	+ 2 000 €
Article 6288	autres services extérieurs	+ 500 €
Article 6413	rémunérations non titulaires	+ 24 000 €
Article 64168	autres emplois d'insertion	+ 8 000 €
Article 6455	cotisation assurances personnel	+ 8 000 €
Article 658	charges diverses de gestion	+ 2 500 €
Article 73925	F.P.I.C.	- 34 421 €
Article 023	virement à la section d'investissement	+ 82 901 €
TOTAL GLOBAL		+ 90 980 €

RECETTES

Article 619	rabais, remises, ristournes	+ 354 €
Article 6419	remboursement sur rémunération	+ 508 €
Article 6459	remboursement sur charges	+ 34 658 €
Article 7311	taxes foncières et d'habitation	+ 38 922 €
Article 7331	taxe d'enlèvement des ordures ménagères	+ 10 416 €
Article 74124	dotation d'intercommunalité	- 19 222 €
Article 74126	dotation de compensation	+ 2 297 €
Article 74718	autres versements Etat	+ 4 000 €
Article 7473	subvention du Département	+ 326 €
Article 748314	dotation unique compensation TP	- 1 158 €
Article 74834	état de compensation taxes foncières	+ 181 €
Article 74835	état de compensation taxe d'habitation	- 709 €
Article 758	produits divers	+ 20 168 €
Article 7718	autres produits exceptionnels	+ 39 €
Article 773	mandats annulés (exercice antérieur)	+ 200 €
TOTAL GLOBAL		+ 90 980 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses non affectées

Article 2111	terrains nus	- 918 €
Article 2115	terrains bâtis	+ 918 €
Article 2313	constructions	- 10 336 €
Article 2315	installations, matériels et outillages	+ 10 336 €
TOTAL		0 €

Opération 10005 Pôle scolaire et de services à Warmeriville

Article 2313	constructions	- 108 €
Article 2315	installations, matériels et outillages	+ 108 €
Article 237	avances et acomptes versés	- 58 450 €
TOTAL		- 58 450 €

Opération 10007 Pôle scolaire et de services à Boulton sur Suipe

Article 2184	mobiliers	- 1 488 €
Article 2188	autres immobilisations corporelles	+ 1 488 €
Article 2313	constructions	+ 426 017 €
Article 2315	installations, matériels et outillages	+ 2 084 €
TOTAL		+ 428 101 €

TOTAL GLOBAL + 369 651 €

RECETTES

Recettes non affectées

Article 10222	FCTVA	+ 345 198 €
Article 021	virement à la section d'investissement	+ 82 901 €
TOTAL		+ 428 099 €

Opération 10005 Pôle scolaire et de services à Warmeriville

Article 237	avances et acomptes versés	- 58 448 €
TOTAL		- 58 448 €

TOTAL GLOBAL + 369 651 €

NOVEMBRE 07

Compte rendu de la commission scolaire et périscolaire. Activités PEDT et participations parentales périscolaires. Période du 01/01/2015 au 31/08/2015
23 pour – 2 contre – 1 abstention

Monsieur Laurent COMBE, Vice-Président en charge de la commission scolaire et périscolaire présente à l'assemblée le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 19 novembre 2014,

Considérant la délibération Octobre 11 en date du 6 octobre 2014 qui mandatait la commission scolaire et périscolaire pour proposer un ajustement du dispositif PEDT et une nouvelle grille des tarifications parentales périscolaires applicables dès le 1^{er} janvier 2015,

Il est proposé d'ajuster les activités du PEDT pour les périodes 3 et 4 comme suit : (2^{ème} trimestre scolaire)

PERIODE 3 (JANVIER-FEVRIER 2015)

AUMEN	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
PERIODE 3	SPORTS	DANSE	BIBLIO	PERCUSSION
	DASSIGNY - CP-CE1	MARIEL - CE2-CM2	GOUSSET - CP-CE1	SECK - CP-CE1
	-	-	EVEIL MUSICAL	-
	-	-	CAVE - CE2-CM2	-
BAZAN	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
PERIODE 3	ZUMBA	PEINDRE A LA MANIÈRE DE	AUTOUR DU LIVRE	CUISINE
	VASSAUX - CP-CE1	BARTHE - CP-CE1	MEDIATHEQUE - CP-CE1	LECLERE - CP-CE1
	PERCUSSION	SPORT	THEATRE (ANNUUEL)	ZUMBA
	SECK - CE2-CM2	KIEFFERT - CE2-CM2	ELENA - CE2-CM2	VASSAUX - CE2-CM2
BOULT	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
PERIODE 3	HIP HOP	A VOS PINCEAUX	AUTOUR DU LIVRE	DANSE
	SETTIER- CE2/CM2	LE PAILLAC - CP-CE1	MEDIATHEQUE - CP-CE1	MARIEL - CP-CE1
	BANDE DESSINEE	ESPAGNOL	SPORT	PEINDRE A LA MANIÈRE DE
	MINTOFF - CE2-CM2	MARIA - CE2-CM2	KIEFFERT - CE2-CM2	BARTHE - CE2-CM2

WARM	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
PERIODE 3	CUISINE	INFORMATIQUE	PEINTURE	SPORT
	LECLERE - CP-CE1	FEILLES - CP-CE1	GUILLEMIN -CP-CE1	KIEFFERT - CP-CE1
	DANSE	COUNTRY	EVEIL MUSICAL	JEUX DE THEATRE
	MARIEL - CE2-CM2	LEONARD - CE2-CM2	LAVOINE - CE2-CM2	ARRONDINEAU - CE2-CM2

PERIODE 4 (MARS-AVRIL 2015)

AUMEN	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
PERIODE 4	SPORTS	DANSE	EVEIL MUSICAL	JEUX DE THEATRE
	DASSIGNY - CE2-CM2	MARIEL - CP-CE1	CAVE - CP-CE1	ARRONDINEAU - CE2-CM2
	-	-	PEINTURE	-
	-	-	GUILLEMIN - CE2-CM2	-
BAZAN	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
PERIODE 4	HIP HOP	SPORT	AUTOUR DU LIVRE	ZUMBA
	SETTIER - CP-CE1	KIEFFERT - CP-CE1	MEDIATHEQUE - CP-CE1	VASSAUX - CP-CE1
	BANDE DESSINEE	PEINDRE A LA MANIÈRE DE	THEATRE (ANNUEL)	CUISINE
	CE2-CM2	BARTHE - CE2-CM2	ELENA - CE2-CM2	LECLERE - CE2-CM2
BOULT	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
PERIODE 4	PERCUSSION	ZUMBA	SPORT	PEINDRE A LA MANIÈRE DE
	SECK - CP-CE1	VASSAUX -CP-CE1	KIEFFERT - CP-CE1	BARTHE - CP-CE1
	COUNTRY	A VOS PINCEAUX	AUTOUR DU LIVRE	DANSE
	LEONARD - CE2-CM2	LE PALLAC - CE2-CM2	MEDIATHEQUE - CE2-CM2	MARIEL - CE2-CM2
WARM	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
PERIODE 4	DANSE	JUDO	BIBLIO	PERCUSSION
	MARIEL - CP-CE1	DRESSAYRE - CP-CE1	GOUSSET - CP-CE1	SECK - CP-CE1
	ESPAGNOL	INFORMATIQUE	EVEIL MUSICAL	SPORT
	MARIA - CE2-CM2	FEILLES - CE2-CM2	LAVOINE - CE2-CM2	KIEFFERT - CE2-CM2

Pour rappel, les inscriptions auront lieu du lundi 1^{er} décembre au mercredi 10 décembre 2014 au bureau du service Jeunesse Enfance Education à Bazancourt.,

Il est proposé par la commission de ne plus faire d'activités PEDT pour les enfants de niveau maternel car il est constaté une fatigue importante des enfants durant les activités qui suivent le temps scolaire.

Un seul choix d'activités PEDT sera laissé aux familles sur une même période.

Un seul choix d'aide aux devoirs sera également possible sur chaque période.

Si en fin de période d'inscription, il reste des places disponibles dans les activités PEDT ou d'aide aux devoirs, les parents auront la possibilité d'y inscrire leurs enfants jusqu'au 17 décembre 2014.

Le coût prévisionnel du dispositif PEDT pour le 2^{ème} trimestre est estimé à 26 500 € (pour mémoire pour le 1^{er} trimestre 40 000 € ; prévu initialement pour le 2^{ème} trimestre 40 000 €).

La commission a émis un avis favorable à cette nouvelle organisation concernant les activités PEDT et l'aide aux devoirs.

D'autre part, il convient également d'actualiser les participations parentales pour ces services notamment pour les activités liées aux nouveaux rythmes scolaires mais également pour les autres services déjà existants (accueil du matin et du soir, restauration scolaire), les tarifs de ces services n'ayant pas été actualisés depuis 2012.

Devant la croissance très importante de la fréquentation de certains de ces services et notamment du S0 (gratuit) entre 15h45 et 16h30 (16h00 et 16h45 à Warmeriville) et vu les problèmes que cette croissance génère au sein de notre organisation (manque de locaux, insuffisance de moyens humains pour l'encadrement, etc.....) la commission propose de supprimer le tarif S0 (15h45-16h30) (16h00-16h45 à Warmeriville.) et de l'intégrer au tarif S1 pour constituer une nouvelle période définie comme suit :

- | | | | |
|--------------------------------|----|---|---------------|
| ✓ Tous sites hors Warmeriville | S1 | : | 15h45 – 17h30 |
| ✓ Warmeriville | S1 | : | 16h00 – 17h30 |

Le tarif S1 de base serait porté de 0,76 € à 1,30 €. Les reprises des enfants pourront s'échelonner sur l'ensemble de cette période S1 mais toute période entamée entraînera la perception de la participation parentale.

Concernant le PEDT le tarif sera porté de 0,80 € à 1,80 € (pour information, le coût de l'action est chiffré à 5,42 € pour le 1^{er} trimestre scolaire 2014/2015).

Mme BRUNHOSO souhaite que, compte tenu du coût de l'action PEDT, l'on puisse encore augmenter la participation parentale dans l'avenir.

Enfin, un tarif spécifique pour les élèves devant prendre le bus scolaire sera mis en place entre la fin des cours et le moment de la montée dans le car sur les sites concernés (Auménancourt et Warmeriville) moyennant une participation parentale de 0,50 €.

Un tarif particulier et transitoire de 0,50 € est également proposé par jour d'activités pour la durée allant de la fin des cours jusqu'à 16h30, début des activités mises en œuvre par les associations de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe et sur production d'un justificatif par la famille.

Une réflexion devra être menée avec le Conseil Général de la Marne compétent en la matière, sur la possibilité de réaliser le transport pour le retour des élèves dès la fin de l'école (15h45 ou 16h00).

Sachant que la Caisse d'Allocations Familiales nous impose la mise en place d'une tarification axée sur les quotients familiaux avec un minimum de 2 tranches et un écart d'au moins 10 % entre elles.

Rappel des modalités de calcul du quotient familial, à savoir :

$$\text{Quotient} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence de l'année N-2}}{12 \times \text{nombre de parts}}$$

Nombre de parts :

- 2 pour les parents ou allocataire isolé,
- ½ par enfant à charge,
- ½ supplémentaire pour le 3^{ème} enfant,
- ½ supplémentaire par enfant à charge titulaire de la carte d'invalidité.

Répartition par tranche :

- la tranche 1 concerne les foyers dont le quotient familial est inférieur à 400 €
- la tranche 2 concerne les foyers dont le quotient familial est supérieur à 400 €

En complément des éléments explicités ci-dessus, l'annexe 1 présente la proposition globale de tarification parentale pour la période du 1^{er} Janvier au 31 août 2015.

Vu les éléments définis ci-dessus, le mercredi devient un temps périscolaire, il convient donc de modifier le règlement intérieur du service périscolaire pour intégrer les modifications liées à la réorganisation du service et pour prendre en compte le transfert du mercredi après- midi du règlement extrascolaire vers le règlement périscolaire.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VALIDE le programme des activités PEDT tel que présenté pour le 2^{ème} trimestre 2014/2015

VALIDE les participations parentales périscolaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2015 telles que proposées par la commission et annexées à la présente délibération.

NOVEMBRE 08

**Modification du règlement intérieur des services d'accueil périscolaire
26 pour**

Vu la délibération NOVEMBRE 07 du 24 novembre 2014,

M. COMBE, Vice -Président en charge de la commission scolaire et périscolaire présente à l'assemblée le projet de modification du règlement intérieur des services d'accueil périscolaire.

Ce règlement modifié a été présenté à la commission du 19 novembre 2014.

Il prend en compte la réorganisation du dispositif PEDT, la réorganisation des créneaux 15h45/17h30 (ou 16h00/17h30 pour Warmeriville) et les actions du mercredi après-midi qui passent du règlement extrascolaire au règlement périscolaire.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité

VALIDE le nouveau règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération

NOVEMBRE 09

**Compte rendu de la commission Extrascolaire / Accueil Jeune Enfance
Actions extrascolaires – Programme 2015 – Participations parentales 2015
26 pour**

Monsieur Franck GUREGHIAN Vice – Président en charge de la commission Extrascolaire / Accueil Jeune Enfance présente à l'assemblée le compte rendu de la commission qui s'est réunie le 13 novembre 2014.

Dans un premier temps, M. GUREGHIAN informe l'assemblée des fermetures des 2 crèches prévues en 2015 à savoir :

1. Vendredi 15 mai 2015
2. Vacances d'été : du 25 juillet au 23 août 2015
3. Vacances de Noël : du 24 décembre 2015 au 3 janvier 2016

Il présente ensuite les éléments pédagogiques et financiers concernant les activités menées en 2014 qui restent conformes aux prévisions budgétaires.

Présentation est ensuite faite de la programmation des actions pour 2015 à savoir :

PERIODES	DATES	THEMES	ADOS
HIVER	du 23 au 27 février	De toutes les couleurs	Stage Hip Hop
	du 2 au 6 mars	Bienvenue en Igloulik	Semaine Pass'sports
PRINTEMPS	du 27 au 30 avril	Tam Tam sous le baobab (WA) Tam Tam au cirque (BA)	Stage Graff
	du 4 au 7 mai	Les jeux en fête	Semaine Pass'sports
TOUSSAINT	du 19 au 23 octobre	Criquer, Craquer et croquer tout...	Stage à déterminer
	du 26 au 30 octobre	La forêt enchantée	Semaine Pass'sports
NOEL	du 21 au 24 décembre	Et Patati et Patata	
	du 28 au 31 décembre	Les mille et une merveilles	

ETE 2015 :

DATES	THEMES	SORTIES (les mercredis)	Mini Camp	SEJOURS	ADOS	STAGES
du 6 au 10/07	Elfy et les esprits de la forêt	Elfy park		MER 9-15 ans	↘	Vidéo 9-14 ans
du 15 au 17/07	Les enquêtes de Philibert	Regroupement (le vendredi)			↙	
du 20 au 24/07	A l'abordage!	Lac Axo plage	WA			Poney 7-9 ans
du 27 au 31/07	Destination nature	Nocturnia	BA	Nouveau Camp CCVS 6-13 ans	↙	Cirque 7-13 ans
du 3 au 7/08	Horton et la cité de Zouville	Reims (jimbalo - cinéma)	BA	Raid Aventure 9-15 ans	↙	
du 10 au 14/08	La ferme en folie	Sortie à la ferme (pédagogique)		Séjour : 3 jours à ... 6-13 ans	↙	
du 17 au 21/08	Astérix aux temps des Barbares	Musée des temps Barbares				
du 24 au 28/08	La compagnie des artistes	Reims (piscine - cinéma)			Semaine Pass'Sports 11 ans et +	

Au travers de ce programme, la commission a souhaité recentrer les activités à un niveau plus local en évitant les déplacements qui grèvent souvent le budget et en réduisant les actions devenues coûteuses (ex. : équitation)

La commission a émis un avis favorable à l'ensemble de cette programmation.

Il présente ensuite la grille des tarifications parentales pour l'ensemble des actions extrascolaires au titre de 2015, à savoir :

PARTICIPATIONS PARENTALES 2015 EXTRASCOLAIRE

	T1 QF<400 €	T2 QF≥400€
JOURNEE PVS		
1er enfant	7,90 €	8,70 €
2e enfant	6,72 €	7,40 €
3e enfant	5,72 €	6,30 €
EXT	15,00 €	16,50 €
1/2 JOURNEE PVS-MERCREDI		
1er enfant	5,00 €	5,50 €
2e enfant	4,40 €	4,85 €
3e enfant	3,86 €	4,25 €
EXT	7,50 €	8,25 €
SEMAINE ETE		
Tarif CCVS	45,00 €	50,00 €
Tarif EXT	77,00 €	85,00 €
Mini-camp	11,70 €	13,00 €
Stage Poney, Cirque et Vidéo CCVS	72,00 €	80,00 €
Stage Poney, Cirque et Vidéo EXT	131,00 €	145,00 €
GARDERIES		
CCVS 7h30/9h00	2,18 €	2,40 €
EXT 7h30/9h00	2,90 €	3,20 €
17h00/18h30	2,18 €	2,40 €
EXT 17h00/18h30	2,90 €	3,20 €
CCVS Repas Boulton/Warmo/Aumen	4,77 €	5,25 €
EXT Repas Boulton/Warmo/Aumen	7,27 €	8,00 €

CCVS Panier repas	2,36 €	2,60 €
EXT Panier repas	3,63 €	4,00 €
CCVS 1h de garde ss repas	1,90 €	2,10 €
EXT 1h de garde ss repas	2,80 €	3,10 €
SEJOURS		
Séjour mer	CCVS : 413 € EXT : 618 €	CCVS : 455 € EXT : 680€
Séjour "Camp CCVS" nouveauté en rplct séjour équitation	CCVS : 77 € EXT : 100 €	CCVS : 85 € EXT : 110 €
séjour Raid Aventure	CCVS : 118 € EXT : 204 €	CCVS : 130 € EXT : 225 €
séjour "3 jours à ..."	CCVS : 90 € EXT : 145 €	CCVS : 100 € EXT : 160 €
Séjour ski	CCVS : 445 € EXT : 672 €	CCVS : 490 € EXT : 740 €

	T1 QF<400 €		T2 QF≥400€	
Activités ADOS	CCVS	Ext	CCVS	Ext
Bowling	6,30 €	10,80 €	7,00 €	12,00 €
Cinéma	7,20 €	10,80 €	8,00 €	12,00 €
Match de basket	7,20 €	10,80 €	8,00 €	12,00 €
Soirée P'tit repas	7,20 €	10,80 €	8,00 €	12,00 €
Semaine Pass'Sports sans sortie Reims	9,90 €	15,30 €	11,00 €	17,00 €
Semaine Pass'Sports avec 1 sortie Reims	16,20 €	24,30 €	18,00 €	27,00 €
Semaine Pass'Sports avec 2 sorties Reims	22,50 €	33,30 €	25,00 €	37,00 €
Stage sportif ou culturel 3 jours	24,30 €	49,50 €	27,00 €	55,00 €
Stage sportif ou culturel 5 jours	37,80 €	76,50 €	42,00 €	85,00 €

Sachant que la Caisse d'Allocations Familiales nous impose la mise en place d'une tarification axée sur les quotients familiaux avec un minimum de 2 tranches et un écart d'au moins 10 % entre elles,

Rappel des modalités de calcul du quotient familial, à savoir :

Revenu fiscal de référence de l'année N-2

$$\text{Quotient} = \frac{\text{Revenu Fiscal de référence}}{12 \times \text{nombre de parts}}$$

Nombre de parts :

- 2 pour les parents ou allocataire isolé,
- ½ par enfant à charge,
- ½ supplémentaire pour le 3^{ème} enfant,
- ½ supplémentaire par enfant à charge titulaire de la carte d'invalidité.

Répartition par tranche :

- la tranche 1 concerne les foyers dont le quotient familial est inférieur à 400 €
- la tranche 2 concerne les foyers dont le quotient familial est supérieur à 400 €

M. GUREGHIAN rappelle que les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales restent aléatoires et la situation économique actuelle risque à terme de générer une baisse des financements de la CAF.

Il rappelle qu'il avait été convenu que la participation communautaire ne devait pas dépasser le 1/3 du coût de l'action, ce qui est de moins en moins vrai.

Afin de tenter de compenser la chute de notre autofinancement, M. KERHARO souhaite que les bénéficiaires des services proposés par la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe participent un peu plus et donc qu'à terme, les familles assument au moins à 50 % du coût de l'action.

C'est dans cette optique que les tarifications parentales 2015 ont été chiffrées.

Enfin, il présente la modification du règlement intérieur rendue notamment nécessaire par le transfert du temps du mercredi après-midi du temps extrascolaire vers le temps périscolaire.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

VALIDE

1. le bilan 2014 des actions menées,
2. le programme des actions présentées pour 2015,
3. les participations parentales 2015 telles que présentées,
4. le règlement intérieur modifié des actions extrascolaires tel qu'annexé à la présente délibération.

NOVEMBRE 10

**5^{ème} tranche ZA du Val des Bois – Fouilles archéologiques – Choix des entreprises
26 pour**

Monsieur le Président rappelle que suite à l'appel à concurrence lancé en procédure adaptée le 31 juillet 2014 pour le recrutement des entreprises en charge des fouilles archéologiques de la 5^{ème} tranche de la ZA du Val des Bois,

Considérant la remise des plis au 19 septembre 2014,

Vu la réception de 3 offres déclarées conformes à savoir :

1. Reims Métropole pour un montant de : 794 544,70 € HT
2. EVEHA pour un montant de : 493 810,00 € HT
3. INRAP pour un montant de : 438 843,75 € HT

Après analyse des propositions reçues et compte tenu des critères de sélection définis à savoir :

❖ Prix :	40 %
❖ Délais	20 %
❖ Méthodologie du projet scientifique et technique	40 %

c'est l'INRAP qui propose la meilleure offre.

Après négociation auprès de l'INRAP, il a été décidé de traiter directement la partie « moyens mécaniques » avec l'entreprise VIELLARD pour un montant de 70 056,00 € HT et de confier la partie « fouilles » à l'INRAP pour un montant de 345 508,11 € HT y compris les frais liés à la coordination avec l'entreprise VIELLARD ce qui représente un coût global des travaux de 415 564,11 € HT après négociation.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de recruter les entreprises sus visées à savoir :

➤ l'INRAP pour un montant de	345 508,11 € HT
➤ l'entreprise VIELLARD pour un montant de	70 056,00 € HT

AUTORISE le président à signer l'ensemble des pièces liées à cette opération.

NOVEMBRE 11
5^{ème} tranche ZA du Val des Bois – Avant-Projet Sommaire global
25 pour – 1 abstention

Monsieur Guy RIFFE Vice-Président en charge de la commission « développement économique » présente à l'assemblée le compte rendu de la commission qui s'est réunie le 18 novembre 2014 ainsi que le dossier d'Avant-Projet-Sommaire (APS) concernant la 5^{ème} tranche de la zone d'activités du Val des Bois établi par le Cabinet GNAT Ingénierie maître d'œuvre de cette opération inscrite au budget annexe de la collectivité.

L'extension de la zone d'activités de par cette 5^{ème} tranche permet la création globale d'une cinquantaine de lots pour une superficie totale à vendre d'environ 92 000 m² y compris une modification de la 4^{ème} tranche (lot 10) pour une surface globale à viabiliser de 107 147 m².

Le coût global HT de l'opération est chiffré comme suit :

Acquisitions des terrains	777 892 €
Travaux (y compris compactage de la zone des fouilles archéologiques et imprévus	1 500 000 €
Maîtrise d'œuvre et autres frais	39 500 €
Fouilles archéologiques et diagnostics	461 964 €
Frais financiers de portage	<u>319 626 €</u>
TOTAL HT	3 098 982 €

Il précise qu'il conviendra de réaliser les travaux en deux phases afin d'éviter des frais de portage trop importants.

Il est prévu une phase 1 portant sur une modification du permis d'aménager de la 4^{ème} tranche sur le lot 10 et la viabilisation d'une partie de la 5^{ème} tranche et une phase 2 pour le solde de la 5^{ème} tranche.

Ayant entendu cet exposé et eu présentation du plan des travaux pour l'extension prévue au titre de la 5^{ème} tranche et la modification de la 4^{ème} tranche,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APPROUVE l'Avant-Projet Sommaire global tel que présenté,

AUTORISE le Président à signer le permis d'aménager modificatif afférent à la tranche 4 bis et le permis d'aménager global afférent à la 5^{ème} tranche.

NOVEMBRE 12

5^{ème} tranche ZA du Val des Bois

**Avant-Projet Sommaire 1^{ère} phase – Demande de subvention DETR 2015 au titre de la phase 1
25 pour – 1 abstention**

Considérant la délibération NOVEMBRE 11 du 24 novembre 2014,

Vu la réunion de la commission « développement économique » du 18 novembre 2014,

Monsieur Guy RIFFE Vice-Président en charge de la commission « développement économique » présente à l'assemblée le dossier d'Avant-Projet-Sommaire (APS) concernant la première phase de travaux correspondant à la modification de la 4^{ème} tranche (lot 10) et la viabilisation d'une première partie de la 5^{ème} tranche de la zone d'activités du Val des Bois établi par le Cabinet GNAT Ingénierie maître d'œuvre de cette opération inscrite au budget annexe de la collectivité.

Cette première phase de travaux correspondant à la viabilisation d'environ 65 574 m² pour un total cessible de 54 379 m² (29 lots) pour un coût HT chiffré à :

➤ Foncier	588 615 €
➤ Fouilles archéologiques	258 409 €
➤ Travaux (y compris compactage de la zone des fouilles archéologiques et imprévus)	850 000 €
➤ Maîtrise d'œuvre et autres frais	23 994 €
➤ Frais financiers de portage	<u>104 770 €</u>
TOTAL HT	1 825 788 €

Le financement étant assuré comme suit :

○ <u>Subvention au titre de la D.E.T.R.</u> (1 000 000 € (plafond) x 30 %)	300 000 €
○ <u>VENTE DES LOTS HT</u>	1 525 788 €

Une demande de co-financement dans le cadre de la D.E.T.R. peut être déposée pour ce dossier.

Compte tenu de la vente de la quasi-totalité des parcelles pour la

tranche 1 :	réalisée à 100 %
tranche 2 :	réalisée à 100 %
tranche 3 :	réalisée à 100 %
tranche 4 :	réalisée à 90 %

Cette extension de la zone d'activités permettra de satisfaire la demande d'implantation, de créer de nouveaux emplois et d'accueillir de nouveaux services sur ce territoire.

Ayant entendu cette proposition et eu présentation du plan des travaux,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APPROUVE l'Avant-Projet Sommaire tel que présenté et la mise en œuvre de la première phase de l'opération,

VALIDE le plan de financement tel que défini ci-dessus pour la première phase,

SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention de 300 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sur la première phase de cette opération d'aménagement,

AUTORISE le Président à lancer un Dossier de Consultation des Entreprises pour le recrutement des entreprises concernant la phase 1 de cette opération.

NOVEMBRE 13
Aménagement numérique du territoire – Prise de la compétence
26 pour

Pour faire suite à la rencontre qui s'est tenue avec le SIEM le 18 novembre 2014 à Bazancourt,

Monsieur le Président expose à l'assemblée que :

- compte tenu des enjeux économiques liés au déploiement de l'internet à Très Haut Débit ayant pour finalité la préservation voir l'accroissement de l'activité du territoire marnais,
- compte tenu des enjeux sociaux que représente l'Aménagement Numérique des Territoires pour éviter la fracture numérique entre les zones densément peuplées et les zones rurales,
- le Conseil Général de la Marne a identifié le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM) comme étant la structure adéquate pour porter le projet d'Aménagement Numérique du Territoire,
- suivant l'élaboration du Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique voté par l'assemblée départementale le 23 mai 2014, les communes ne constituent pas une échelle suffisante de maîtrise d'ouvrage pour déployer la fibre optique et aucun opérateur ne serait intéressé pour commercialiser un réseau de télécommunications à échelle communale. Les Communautés d'Agglomération ou de Communes ont donc été retenues pour être l'échelle territoriale minimale de concertation pour le déploiement du Très Haut Débit.

De ce constat, le Président explique que pour mener à bien le projet d'Aménagement Numérique du Territoire de la Marne, il serait nécessaire de prendre la compétence « Réseaux de Communications Electroniques » (Aménagement Numérique du Territoire) pour représenter ses communes membres dans les négociations pour l'élaboration du projet définitif d'Aménagement Numérique du Territoire Marnais. Cette prise de compétence s'effectue dans l'optique d'une adhésion ultérieure au Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne afin de transférer à ce dernier la compétence en cause.

En vertu de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités territoriales sont autorisées à établir et exploiter les réseaux de télécommunications liés à l'aménagement numérique. L'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les communes peuvent, à tout moment, transférer à la structure intercommunale, en tout ou partie, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est prévu ni par la loi ni par la décision institutive de l'EPCI. Ces transferts sont donc décidés par délibérations concordantes des conseils municipaux et de l'EPCI se prononçant à la majorité qualifiée. Ils sont ensuite dictés par arrêté préfectoral. Ayant entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de prendre la compétence Aménagement Numérique du Territoire conformément aux articles L.1425-1 et L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales en lieu et place de ses communes membres.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de cette compétence.

NOVEMBRE 14
Aménagement numérique du territoire – Choix de la solution technique
26 pour

Pour faire suite à la rencontre qui s'est tenue avec le SIEM le 18 novembre 2014 à Bazancourt,

Monsieur le Président expose à l'ensemble du Conseil communautaire que le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM) est venu présenter les premières études visant à assurer l'aménagement numérique de notre territoire afin d'évoluer du haut vers le très haut débit.

Deux scénarii ont été présentés :

1. 100 % FTTH (Fiber To The Home)

Ce scénario consiste à aménager de façon homogène et progressive l'ensemble de la Communauté de Communes avec la solution la plus pérenne : la fibre optique jusqu'à l'abonné. Le réseau déployé est constitué de fibre optique de bout en bout. Cette solution pérenne donnera accès à des services performants, évolutifs et homogènes sur l'ensemble du territoire. Toutefois, cette solution présente des coûts élevés de mise en œuvre avec beaucoup de travaux (d'où des délais et des nuisances). L'utilisation d'une infrastructure FTTH publique par les opérateurs (notamment nationaux) n'est pas acquise, elle devra être négociée dans le cadre du projet départemental.

Le SIEM estime l'investissement global de cette solution à 4 700 000 € HT sur notre Communauté de Communes.

2. Scénario alternatif basé sur un mix technologique

Ce scénario s'appuie sur un mix technologique permettant de répondre plus rapidement aux zones les moins bien desservies au regard du haut débit tout en s'inscrivant dans une démarche à plus long terme d'aménagement Très Haut Débit du territoire.

Compte tenu des données techniques et réglementaires, les actions identifiées par le SIEM sur notre territoire concernent :

- Opticalisation du NRA de la commune d' ISLES SUR SUIPPE,
- Montée en débit ADSL sur le Sous répartiteur des communes de BAZANCOURT, AUMENANCOURT, SAINT ETIENNE SUR SUIPPE,
- Montée en débit Radio
- Solutions individuelles via satellite pour les lignes mal desservies et réparties sur le territoire.

Le montant des investissements pour cette solution sur notre Communauté de Communes est évalué à 730 500 € HT.

Les coûts de mise en œuvre de ce 2^{ème} scénario s'avèrent moins élevés que le scénario 100 % FTTH. Toutefois, il est important de noter que les solutions et les services disponibles seront hétérogènes sur le territoire et qu'il ne s'agit que d'une solution transitoire qui nécessitera des investissements complémentaires sur le long terme. Par ailleurs, ces solutions génèrent des coûts d'exploitation chaque année (déficit d'exploitation) sans perspective de revenus à terme.

Quel que soit le scénario retenu, des co-financements sont mobilisables au niveau :

- de l'Etat, dans le cadre du Plan National France Très Haut Débit (avec des subventions, voire des prêts de longue maturité pour les projets de FTTH),
- de la Région et de l'Europe (à travers le FEDER pour la période 2014/2020),
- du Département,

Le SIEM, maître d'ouvrage du projet global, assurera la démarche du dépôt de dossier auprès de ces co-financeurs.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de retenir le scénario 1 et d'en informer le SIEM afin qu'il prépare les dossiers de co-financement afférents à ce choix.

NOVEMBRE 15

Mise en place d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Désignation du nombre de délégués représentant le personnel et paritarisme du comité 26 pour

Monsieur le Président rappelle qu'il convient, conformément à l'article 33-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-603 du 10 juin 1985, de créer pour les élections prévues le 4 décembre 2014, un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) pour la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe sachant que nos effectifs dépassent les 50 agents permanents.

La loi prévoyant la désignation de 3,4 ou 5 délégués du personnel par rapport à l'effectif de notre collectivité (entre 50 et 199), il convient donc de délibérer sur ce point.

Le Bureau communautaire propose de retenir 3 membres représentant le personnel communautaire.

D'autre part, afin que le comité technique puisse revêtir un caractère paritaire par une représentation équivalente des élus désignés par l'autorité territoriale, il est nécessaire que l'assemblée se prononce également sur ce point.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECLARE le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), « paritaire »

VALIDE la proposition du Bureau communautaire de désigner 3 membres représentant le personnel au sein du CHSCT, Le collège « Elus » sera donc représenté par 3 membres désignés par l'autorité territoriale.

Cette décision sera notifiée aux différents syndicats représentant la Fonction Publique Territoriale.

NOVEMBRE 16
Cessions foncières à la Commune de Warmeriville
25 pour – 1 contre

1. CESSION DU FONCIER HARMEL

Considérant la délibération n° 568 du 18 mai 2009 décidant de l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles suivantes :

AB 375 : 5a 64ca : Lieudit Val des Bois
AB 391 : 11a 38ca : Lieudit Val des Bois
AB 392 : 5a 62ca : Lieudit Val des Bois
AB 393 : 4a 64ca : Lieudit Val des Bois
AB 401 : 2a 89 ca : Lieudit Val des Bois
AB 408 : 4a 70ca : Lieudit Val des Bois
AB 516 : 2a 85ca : Lieudit Val des Bois
AB 517 : 11a 10ca : Lieudit Val des Bois
AB 519 : 66a 73ca : Lieudit Val des Bois
TOTAL : 1ha 15a 55ca.

sur le site Harmel auprès de la Commune de Warmeriville pour édifier un pôle scolaire et de services,

Considérant que ce projet a été abandonné,

Considérant qu'en 2009/2010, il a été procédé à la démolition de l'ensemble du bâti situé sur le site y compris sur le parcellaire du Foyer Rémois,

Considérant que le Foyer Rémois a remboursé la somme de 42 221,55 € correspondant à la démolition des équipements qu'il possédait,

Considérant que la démolition de la partie acquise en 2009 auprès de la Commune de Warmeriville est chiffrée à 17 709,29 €, somme à laquelle il convient d'ajouter les frais notariaux supportés par la CCVS, chiffrés à 4 624,26 € ce qui représente un total de 22 333,55 €.

Il est proposé au Conseil communautaire la cession à la Commune de Warmeriville du foncier énoncé ci-dessus pour 1ha 15a 55ca au prix de 22 333,55 € correspondant aux frais indiqués ci-dessus.

La valeur comptable du bien est inscrite dans notre comptabilité pour la somme résiduelle de 236 178,03 € (déduction faite du remboursement du Foyer Rémois).

2. REMISE D'EQUIPEMENTS A LA COMMUNE DE WARMERIVILLE

Dans le cadre de la réalisation du pôle scolaire et de services « La Doline » et de l'aménagement du Parc d'activités du Val des Bois, la Communauté de communes a engagé les travaux suivants :

- réalisation d'un rond-point à l'intersection de la RD 20 et de l'avenue Pierre Henri Simonet donnant sur la zone d'activités du Val des Bois pour un coût chiffré à 414 032,22 €,
- installation de feux tricolores et réalisation d'une sente le long de la RD 20 pour un coût de 99 328,93 €, 2 conventions ont été passées avec le Conseil Général de la Marne,
- l'une en date du 14 juin 2012 référencée 2011 03-N relative à la création et à l'entretien d'un carrefour giratoire sur traverse départementale RD 20 sur les territoires des Communes de Warmeriville et d'Isles sur Suipe au PR 13+951 hors agglomération permettant l'accès au parc d'activités du Val des Bois,
- l'autre en date du 12 septembre 2012 référencée 2012 02-N pour la création et l'entretien d'un carrefour à feux tricolores sur la RD 20 sur le territoire de la Commune de Warmeriville au PR 14+034 hors agglomération,

Il est proposé de restituer les équipements et leur entretien à la Commune de Warmeriville dans les conditions définies par les conventions passées avec le Conseil Général de la Marne.

La Commune de Warmeriville sera donc substituée à la Communauté de communes de la Vallée de la Suipe au titre des 2 conventions précitées.

De plus, elle s'engage à reprendre, concernant les feux tricolores, outre l'entretien, les consommations électriques et l'abonnement lié au fonctionnement desdits feux tricolores.

Il est également précisé que le cheminement piéton devra être maintenu par la Commune de Warmeriville entre la rue du 8 mai 1945 et l'avenue du Val des Bois, le long de la RD 20, pour permettre l'accès au pôle scolaire et de services par les enfants et les familles.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE de la cession à la Commune de Warmeriville du foncier Harmel tel que défini au point 1 pour une surface de 1ha 15a 55ca pour un prix de 22 333,55 € représentant les frais de démolition et annexes supportés par la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe (valeur comptable du bien cédé : 236 178,03 €).

DECIDE de la cession à « l'euro symbolique » à la Commune de Warmeriville :

- de l'équipement « rond-point » situé sur la RD 20 en entrée de la zone d'activités du Val des Bois aux conditions définies ci-dessus (valeur comptable du bien cédé : 414 032,22 €)
- du carrefour à feux tricolores et de ses annexes situés à l'intersection de la RD20, de l'avenue du Val des Bois et du chemin rural de Lavannes aux conditions définies ci-dessous (valeur comptable du bien cédé : 99 328,93 €)
(entretien des équipements, prise en charge de l'abonnement électrique pour le système de feux, maintien d'un cheminement piéton vers le pôle scolaire et de services « La Doline » depuis la rue du 8 mai 1945 jusque l'avenue du Val des Bois)

M. VIGNON remet au Président une délibération en date du 12 novembre 2014 prise par le Conseil municipal de la Commune d'Heutrégiville par laquelle il est réaffirmé une demande pour la construction d'un équipement sportif et de loisirs de type salle polyvalente à Heutrégiville, conformément aux statuts de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45